

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Guéret, le vendredi 31 juillet 2026

Mise à jour des mesures liées à la gestion de la sécheresse

Prolongation de l'interdiction des tirs de feux d'artifice jusqu'au 3 août 2026

Compte-tenu des évolutions des conditions météorologiques locales, du niveau de sécheresse dans le département et de la forte mobilisation du service départemental d'incendie et de secours de la Creuse (SDIS) ces derniers jours, le préfet de la Creuse, Jean-Philippe Legueult, **prolonge l'arrêté d'interdiction de tirs de feux d'artifice et d'évènements de pyrotechnie jusqu'au lundi 3 août 2026 inclus.**

L'arrêté relatif aux mesures de restriction des activités professionnelles agricoles et forestières, en vigueur jusqu'à ce soir vendredi 31 juillet 2026, n'est quant à lui pas renouvelé.

Cependant, le niveau de sécheresse étant particulièrement préoccupant, Il est fortement recommandé de prendre des mesures de précautions, par exemple la présence sur le chantier d'ensilage d'un outil de travail au sol attelé, et d'extincteurs ou d'une tonne à eau à proximité des opérations à risque (débroussaillage, broyage, etc.).

Le Préfet appelle à la vigilance de chacun et à la plus grande prudence pour protéger nos pompiers et nos espaces naturels.

Contact presse - Cabinet du Préfet

Bureau Départemental de la Communication Interministérielle

Tél service : 05 55 51 58 95

Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr

Préfecture de la Creuse – BP79 – 23011 Guéret Cédex